
*Luc Gonin**

DE L'INFLUENCE DE LA NATION DANS L'ÉMERGENCE DE L'ÉTAT MODERNE FRANÇAIS (1789–1945)

Introduction

En France, un Etat moderne se développe à partir de 1789 pour se renforcer jusqu'en 1945. Par Etat moderne, nous entendons une puissance publique fondée sur le principe de démocratie, prenant à sa charge partie ou intégralité des questions sociétales, une autorité cherchant à se faire providence, à fortement influencer l'ordre économique et trouvant dans l'idée de nation une notion supérieure, voire métaphysique. En outre, cet Etat se base sur le principe de rationalité et obéit au paradigme d'expansion de ses compétences. La puissance publique moderne est enfin indissociable du droit, notamment constitutionnel, qui en forme la charpente.

Dans le présent article, nous nous arrêterons plus particulièrement sur l'idée de nation. Nous nous efforcerons de démontrer combien celle-ci contribue à mener l'Etat moderne vers son apogée aux environs de 1945. En effet, la nation deviendra, en un siècle et demi, une variable centrale de l'équation politique française, s'en venant concurrencer puis détrôner la couronne et s'en prenant au cœur même de l'homme. Cette idée politique forte bénéficiera, au surplus, du soutien inconditionnel de l'autorité, en particulier par le biais des armées et des instituteurs. L'influence de la nation sera telle que l'Etat de 1789 se muera, à tout le moins en 1945, en Etat-nation, consommant ainsi un mariage ayant mis l'Europe à feu et à sang.

Pour défendre notre conception de l'évolution de l'Etat français de 1789 à 1945 et l'influence de la nation sur celle-ci, nous adopterons une logique diachronique intégrant également des aspects sociologiques. L'on ne pourra en effet appréhender la nation sans réfléchir au droit certes, mais aussi à l'homme et à sa société.

* Luc Gonin est doctorant et assistant à la Faculté de droit de l'Université de Genève. L'auteur tient à chaleureusement remercier Me Charlotte Fèvre, doctorante et assistante à la Faculté de droit de l'Université de Genève, pour sa précieuse relecture et ses remarques pertinentes.

Nous espérons que nos réflexions permettront au juriste postmoderne de mieux saisir cette modernité dont les structures juridiques européennes sont encore fortement marquées et qu'elles éclaireront l'évolution actuelle des structures étatiques sous un angle original.

I. La complexité de la question nationale

La polysémie du substantif « nation » porte déjà à confusion¹ ; celle-ci explique la richesse du débat académique qui entoure ladite notion. Ainsi, concurrençant les modernistes qui affirment l'essentialité de la rupture politique, culturelle et économique entre la société agraire prérévolutionnaire et le monde industrialisé dans l'émergence du nationalisme moderne², les pérennialistes soutiennent qu'il y a continuité entre la structure sociétale de l'Ancien Régime et celle de l'époque postrévolutionnaire et insistent notamment sur les origines ethniques de la nation³, cependant que les diffusionnistes ou fonctionnalistes perçoivent en la nation un transfert idéologique et religieux : celle-ci, dans un monde voué au dieu de la raison scientifique, supplanterait la croyance religieuse et répondrait efficacement à la disparition de l'ordre so-

¹ Josette Rey-Debove/Alain Rey, *Le Petit Robert – Dictionnaire de la langue française*, Paris 2003, p. 1710.

² Gellner est un des principaux représentants du courant moderniste qui, outre sa conviction de l'importance du passage d'une société agraire à une société industrielle pour la formation de nations modernes, affirme notamment que « [c]'est le nationalisme qui crée les nations et non pas le contraire », et défend également que « [l]e nationalisme consiste essentiellement à imposer, globalement à la société, une haute culture là où la population, dans sa majorité, voire sa totalité, vivait dans des cultures inférieures » (Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris 1989, p. 86 et p. 88). Au sein du courant moderniste, il sied également de relever Anderson pour qui les nations représentent des communautés imaginées (Benedict Anderson, *Imagined Communities – Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres 1983, not. p. 16) et Hobsbawm qui rejoint Gellner en ce qu'il voit en la nation le fruit des Etats et non l'opposé et qu'il s'attarde sur la part d'artefact qu'il y a dans la genèse des nations : « J'insisterai en outre avec Gellner sur la part de l'artefact, de l'invention et de la création délibérée appliquée au social dans la genèse des nations (...). Ce ne sont pas les nations qui font les Etats et le nationalisme ; c'est l'inverse » (Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780 – Programme, mythe, réalité*, Paris 1992, p. 20).

³ Smith, notamment, cherche à montrer que les représentants du courant moderniste accordent une importance surfaite à la rupture économique causée par la révolution industrielle et fait de l'ethnie un fondement essentiel des nations modernes (Anthony D. Smith, *The ethnic origins of Nations*, Oxford 1986, p. 216 ; cf., également, Clifford Geertz, *Old societies and new States : The quest for Modernity*, New York/Londres 1963, not. p. 109).

cial médiéval⁴. A ces différentes écoles s'ajoutent deux courants principaux qui défendent soit la nation élective, chère à Renan⁵, soit la nation ethnoculturelle dont Herder se fait le chantre⁶.

La nation forme donc une équation d'une complexité extrême dont il nous faut, dans un premier temps, analyser l'émergence sur le plan politique lors de la Révolution française.

⁴ Ainsi, ne rejetant pas en bloc les thèses soutenues par les modernistes et les pérennialistes, les fonctionnalistes, à l'instar de Kerdourie, insistent sur la perte de repères de l'individu dans une société en pleine mutation et sur le rôle de substitut à l'ordre ancien que joue l'idée de nation. La nation permet dès lors de retrouver une cohésion sociale dans un univers en atomisation (Astrid von Busekist, *Nations et nationalismes – XIX^e–XX^e siècle*, Paris 1998, p. 16s.) et certains auteurs soulignent la nature quasi religieuse de la nation et l'espoir que l'individu place en elle (Boyd C. Shafer, *Le nationalisme : mythe et réalité*, Paris 1964, p. 131).

⁵ « Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours », soutient Renan (Ernest Renan, *Œuvres complètes d'Ernest Renan – La réforme intellectuelle et morale*, tome I, Paris 1947, p. 54 et s. ; cf., également, Christian Behrendt / Frédéric Bouhon, *Introduction à la Théorie générale de l'Etat – Manuel*, Bruxelles 2009, p. 32 ; Gilles Martinet, *Le réveil des nationalismes français*, Paris 1994, p. 17s.). Dans le même passage, Renan parle de la nation comme d'une « âme », d'un « principe spirituel » (Renan (note 5) p. 54 ; cf., également, Ernst-Wolfgang Boeckenfoerde, *Staat, Nation, Europa – Studien zur Staatslehre, Verfassungstheorie und Rechtsphilosophie*, Francfort 1999, p. 34ss ; Georges Burdeau, *Traité de science politique*, tome II, 3^e édition, Paris 1980, not. p. 123). Renan se place de la sorte dans la ligne de Mill (John S. Mill, *Considerations on representative Government*, Washington/South Bend 1962, p. 307).

⁶ Face au morcellement politique des territoires germains, Herder défend en effet l'unité de l'ordre sociétal allemand, notamment en raison de sa langue commune (Johann G. Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, Paris 1991, p. 135). Il s'ensuit que la nation serait moins le fruit d'un plébiscite quotidien, comme le soutient Renan, que celui d'une culture commune, d'une appartenance à laquelle l'on ne puit se dérober : la « *Kulturnation* », c'est-à-dire la nation ethnoculturelle, est née (Gil Delannoi, *Sociologie de la nation – Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris 1999, p. 132ss ; Walter C. Opello/Stephen J. Rosow, *The Nation-State and global order – A historical introduction to contemporary politics*, Boulder/Londres 1999, p. 127).

II. Nation, Etat et Révolution

A. Remarques liminaires

Au cours des épisodes de la Révolution française, la nation fait son apparition au premier plan ; en sus d'une assemblée qui s'affirme « nationale »⁷ et qui aspire à prendre en main les destinées de la nouvelle puissance publique, la Constitution de 1791 déjà fait d'elle une actrice essentielle de la société post-féodale⁸. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 lui accorde une importance primordiale.

B. L'Assemblée nationale française

Le 5 juillet 1788, Louis XVI prend la décision de principe de convoquer des Etats Généraux qui, depuis 1614, étaient pleinement tombés en désuétude⁹. Cette décision prise, se posent deux problèmes majeurs : les divers ordres vont-ils bénéficier d'un nombre égal de représentants, comme c'était le cas jusqu'alors, ou les rapports doivent-ils être corrigés ? Et : chaque membre des Etats Généraux disposera-t-il d'une voix lors de l'adoption de décisions ou poursuivra-t-on la coutume du vote par ordre ? Ce sont là deux questions centrales devant impérativement être résolues aux fins de permettre l'avènement d'un ordre politique et sociétal moderne en France¹⁰. Le 5 mai 1789 a

⁷ Marcel Gauchet, *La révolution des pouvoirs – La souveraineté, le peuple et la représentation, 1789–1799*, Paris 1995, p. 55s. ; Pierre-Clément Timbal/André Castaldo, *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Paris 2004, p. 501s.

⁸ Ainsi, l'article 1^{er} du troisième chapitre de la Constitution du 3 septembre 1791 consacre le principe de la souveraineté de la nation tandis que l'article 2 dudit chapitre précise, quant à lui, que c'est de la nation qu'émanent tous les pouvoirs politiques.

⁹ Marcel Morabito, *Histoire constitutionnelle de la France (1789–1958)*, 7^e édition, Paris 2002, p. 31s.

¹⁰ En effet, faire l'affront au Tiers Etat de ne lui donner qu'un tiers des représentants risque de provoquer une véritable insurrection révolutionnaire eu égard à son poids démographique et économique. Pour ces raisons, Necker, rappelé aux affaires par Louis XVI, propose le doublement des voix du Tiers Etat (Albert Soboul, *La Révolution française*, Paris 1982, p. 140). Il donne ainsi partiellement raison à Sieyès qui demande, pour le Tiers Etat, « une influence au moins égale à celle des privilégiés » et « un nombre de représentants égal à celui des deux autres ordres ensemble » (Emmanuel Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers Etat ?*, Paris 1982, p. 37). En ce qui concerne le vote par tête ou par ordre, la monarchie renonce à se positionner clairement ; l'enjeu, pourtant, est de taille : en conservant le vote par ordre, le Tiers Etat, aussi nombreux ses représentants soient-ils, court l'immense péril de se retrouver plus qu'à son tour en minorité, tandis que si le principe d'un vote par personne est adopté, il a de réelles chances de pouvoir faire passer la rampe à ses décisions, quelque audacieuses qu'elles soient. Ainsi, le vote par tête menace l'ordre sociétal de l'Ancien Régime en son es-

lieu la séance d'ouverture des Etats Généraux ; la question du vote n'étant pas encore réglée, les députés du Tiers Etat refusent d'examiner la validité des mandats par ordres séparés. Il s'agit d'une véritable passe d'armes au sein de la société française : en effet, si le Tiers Etat parvient à faire triompher ses vues, l'ancienne division tripartite de la France rejoindra l'Histoire cependant que la faiblesse de la couronne ne s'en fera que plus criante. Le 6 mai déjà, les députés du Tiers Etat prennent, à l'instar du système britannique, le nom de Communes et font pression sur les membres des ordres privilégiés pour que l'on procède communément à l'examen de la validité des mandats ; ces derniers, néanmoins, s'obstinent dans leur refus, en particulier la noblesse¹¹. Le 10 juin 1789, les Communes passent à l'offensive en enjoignant une ultime fois aux représentants du clergé et de la noblesse de procéder à la validation des mandats ensemble, faute de quoi l'on s'exécuterait en l'absence des anciennes élites. Cet exercice sur la corde raide du Tiers Etat s'achève brillamment pour lui : en effet, trois curés répondent à l'appel de leur nom par le Tiers Etat le 13 juin déjà, cependant que six autres agissent de même le jour suivant et que, enfin, dix membres du clergé rejoignent les représentants du Tiers Etat le 16 juin¹². Le 17 juin 1789, la moins favorisée des trois classes de l'Ancien Régime et les quelques représentants des ordres privilégiés ayant rejoint ses rangs constituent l'Assemblée nationale, appellation proposée par le député LEGRAND, et acceptée par 491 voix contre 90¹³.

L'avènement de l'Assemblée nationale coïncide avec celui d'une nouvelle conception politique : celle de « souveraineté nationale ». C'est là, au niveau juridique, la nature profondément révolutionnaire de l'évolution des Etats Généraux ; en effet, l'on assiste à un transfert de souveraineté de la couronne à l'Assemblée¹⁴. Face à cette insurrection, la puissance monarchique somme le 20 juin le Tiers Etat de rejoindre les autres ordres. En vain. Plutôt que d'obtempérer, les députés font le serment de ne se quitter qu'une

sence même (Yves Guchet, *Histoire constitutionnelle de la France – 1789–1974*, 3^e édition, Paris 1993, p. 33s.).

¹¹ Morabito (note 9), p. 40s.

¹² Guchet (note 10), p. 38.

¹³ Les débats entourant le choix d'une dénomination pour la nouvelle entité démontrent la conscience qu'ont les députés du Tiers Etat du tournant historique de leurs actions (François Furet/Ran Halevi, *Orateurs de la Révolution française – Les Constituants*, vol. I, Paris 1989, p. 641s.).

¹⁴ La Déclaration sur la constitution de l'Assemblée du 17 juin 1789 prévoit ainsi qu'elle seule possède le pouvoir « d'interpréter et de présenter la volonté générale de la nation » et qu'il « ne peut exister entre le trône et cette Assemblée [= l'Assemblée nationale] aucun veto, aucun pouvoir négatif » (Déclaration sur la constitution de l'Assemblée du 17 juin 1789, citée in : Morabito (note 9), p. 42 ; cf., également, Jean-Luc Chabot, *Le nationalisme*, 2^e édition, Paris 1993, p. 9).

fois la France dotée d'une Constitution¹⁵. L'Assemblée nationale se mue de la sorte en Assemblée nationale constituante¹⁶. Devant cette obstination du troisième ordre, et peu conscient de la faiblesse de sa position, Louis XVI s'escrime à demeurer l'unique et véritable représentant du peuple français¹⁷. La couronne, néanmoins, n'a d'alternative que d'entériner le coup d'État du 17 juin, puisqu'il s'agit d'une atteinte fatale aux structures mêmes de la puissance monarchique, le 27 du même mois et de se résoudre à la fusion des trois anciens ordres : l'Ancien Régime est au tapis. Après plus sérieuse investigation, l'on constate qu'il ne se relèvera plus. Plus jamais. Il n'est point seulement inconscient, mais bel et bien foudroyé par un peuple qui se réveille et une « nation » qui ne nourrit aucun complexe.

C. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et idée de nation

Imprégnée d'individualisme, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 favorise l'émergence d'une nation moderne¹⁸. Cet individua-

¹⁵ Il s'agit là du Serment dit du jeu de Paume du 20 juin 1789, rédigé par le député parisien Target.

¹⁶ Non contents de vouloir rédiger un texte constitutionnel pour la France, les députés ne craignent pas non plus de s'accaparer complètement de la souveraineté nationale et de le proclamer haut et fort en criant, par l'intermédiaire de leur président Bailly, à la face du roi et d'une noblesse excédée : « la nation assemblée ne peut recevoir d'ordre » (Bailly, cité in : Guillaume de Bertier, *L'époque contemporaine*, Paris 1960, p. 33). Difficile d'imaginer rébellion plus ouverte...

¹⁷ Le roi s'écrie ainsi : « Si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferais le bien de mes peuples, seul je me considérerais comme leur véritable représentant » (Louis XVI, cité in : Guchet (note 10), p. 39). Louis XVI estime également « nulles les délibérations prises par les députés de l'ordre du Tiers Etat le 17 de ce mois [= juin] » (Louis XVI, cité in : Morabito (note 9), p. 42).

¹⁸ En effet, en plaçant l'individu au cœur de l'ordre sociétal, la Déclaration souligne autant la valeur de l'homme, en tant que tel, qu'elle rejette celle des corps intermédiaires qui ont tant marqué l'Ancien Régime. Cette expulsion desdits corps favorise l'émergence d'une conception purement individuelle de la nation chère, notamment, à Sieyès (Jacques Ellul, *Histoire des institutions – Le XIX^e siècle*, Paris 1999, p. 11ss). En cela, la Déclaration se situe dans la lignée des grands textes fondateurs d'Outre-Atlantique qui se centrent principalement sur les libertés de l'individu, en tant qu'électron libre de la société et non pas en tant que membre d'une molécule sociétale organique, face au grand tout politique. Cependant, à la différence de ses consœurs des Etats-Unis d'Amérique qui consacrent la souveraineté populaire (le fameux « *We the people* » du préambule de la Constitution américaine du 17 septembre 1787), la Déclaration française rattache la souveraineté à la nation (art. 5 de la Déclaration de

lisme se traduit par l'absence de droits collectifs certes, mais aussi de droits individuels en leur essence qui nécessitent, aux fins de concrétisation, une expression collective¹⁹. Cependant, la nation trouve en l'article troisième de la Déclaration une consécration explicite²⁰. Cette affirmation de la souveraineté nationale remplace, au faîte de l'édifice étatique, la couronne par la nation, cette inconnue qui viendra bouleverser l'échiquier européen aux XIX^e et XX^e siècles. Ainsi, l'Assemblée nationale constituante, dans son premier texte à valeur universelle, fait de la nation le centre de la puissance politique et annonce, magnifiquement²¹, une Constitution qui ne fera que consacrer les convictions intimes des constituants.

D. La nation dans la Constitution du 3 septembre 1791

Entre les partisans d'une vision contractuelle de la Constitution pour qui le roi et les représentants de la nation doivent parvenir, d'un commun accord, à un consensus politique et les adeptes d'une ligne dure n'accordant le privilège constituant qu'à l'Assemblée nationale, le débat tourne à l'avantage des seconds nommés. Cette victoire a une première conséquence significative : l'inscription, aux dépens de la couronne, de la souveraineté de la nation dans le texte le plus important de l'ordre juridique français de l'époque, la Constitution²².

Cette nation, néanmoins, de par sa taille, n'est pas à même d'exprimer sa volonté selon le principe de la démocratie directe chère à ROUSSEAU ; elle n'a ainsi d'autre option que de se faire représenter par le corps législatif et le roi²³. Cette imposition du régime représentatif puise également une de ses sources en le mépris de la paysannerie française de la fin du XVIII^e siècle²⁴.

1789 ; cf., également, Louis Henkin/Gerald L. Neuman/Diane F. Ordentlicher/David W. Leebron, *Human Rights*, New York 1999, p. 31ss).

¹⁹ Nous pensons, notamment, au droit de grève et d'association (Guchet (note 10), p. 51).

²⁰ Cet article précise ainsi que : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». Ce dernier préfigure, en conséquence, le futur article 1^{er} du troisième chapitre de la Constitution de 1791.

²¹ Andreas Auer/Giorgio Malinverni/Michel Hottelier, *Droit constitutionnel suisse – Les droits fondamentaux*, vol. II, 2^e édition, Berne 2006, p. 20s.

²² Ainsi, l'article 1^{er} du troisième titre de la Constitution de 1791 énonce que la souveraineté « appartient à la nation ».

²³ C'est là ce que stipule l'article 2 du troisième titre de la Constitution de 1791.

²⁴ « La plupart de nos concitoyens, affirme Sieyès, n'ont ni l'instruction, ni les loisirs nécessaires pour vouloir décider eux-mêmes des affaires publiques. Leur avis est donc de nommer des représentants, beaucoup plus capables qu'eux-mêmes de décider » (Sieyès, cité in : Timbal /Castaldo (note 7), p. 506).

Le rôle du peuple français dans son ensemble est, de surcroît, limité par l'introduction d'un suffrage de nature censitaire²⁵, qui souligne l'aspiration des classes bourgeoise et royale, écrasantes de domination parmi le Tiers Etat²⁶, à imposer leurs vues aux masses rurales. Cette représentation limitée par le cens, non seulement est incompatible avec une démocratie au sens étymologique du terme²⁷, mais vient porter ombrage – n'est-ce rendre parfaitement caduque – la garantie de participation politique inscrite à l'article six de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. De la sorte, la nation politique, quoiqu'elle connaisse un transfert progressif, voire radical de la puissance, des ordres sociétaux au territoire, n'accueille en son giron encore qu'une partie fort limitée de la population²⁸. Le souci de donner, par la réorganisation territoriale, corps – et âme – à la nation, qui, somme toute, est avant tout un concept de nature idéale au terme du XVIII^e siècle, se retrouve dans le texte même de la Constitution de 1791²⁹.

En conséquence, les premières années de la Révolution française engendrent des bouleversements majeurs dans l'ordre politique français : la notion de nation connaît une modernisation révolutionnaire et fait son apparition au premier plan politique, elle mène au tapis l'organisation sociétale tripartite, mais, surtout, modifie radicalement la compréhension de la souveraineté : de

²⁵ Concernant toutes les conditions à remplir pour obtenir le droit de vote, cf. article 2 de la deuxième section du premier chapitre de la Constitution de 1791. De plus, pour être éligible à l'Assemblée législative, il faut remplir des exigences supplémentaires. En conséquence, avec ce système, la nation française compte seulement 4,3 millions de personnes ayant le droit de vote et uniquement 40'000 individus pouvant espérer être élus à l'Assemblée nationale (Guchet (note 10), p. 63s. ; Timbal/Castaldo (note 7), p. 506).

²⁶ Guchet (note 10), p. 36 ; cf., également, Soboul (note 10), p. 145.

²⁷ Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, tome II, Paris 1922, p. 257.

²⁸ Pour se convaincre de la centralité du territoire dans la production de la nation, il suffit de présenter les arguments des promoteurs d'une remodelisation du territoire en quatre-vingt-trois départements ; le député Duquesnoy, par exemple, affirme ainsi dans son discours du 4 novembre 1789 que : « Une nouvelle division du territoire doit surtout produire cet inappréciable avantage de fondre l'esprit local et particulier en esprit national et public ; elle doit faire de tous les habitants de cet empire des Français ; eux qui, jusqu'aujourd'hui, n'ont été que des Provençaux, des Normands, des Parisiens, des Lorrains » (Duquesnoy, cité in : Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris 1990, p. 102). Autant qu'un redécoupage administratif, la réforme territoriale est ainsi une source d'unité formelle de la nation, un moyen d'envergure destiné à détruire les divers esprits de province qui menacent de leur emprise encore virulente la puissance de la nation en devenir.

²⁹ « Les représentants nommés dans les départements ne seront pas représentants d'un département particulier, mais de la Nation entière », stipule ainsi l'article 7 de la troisième section du premier chapitre de la Constitution de 1791.

royale elle devient nationale. Partant, il y a rupture véritable dans la conception de la souveraineté et l'on peut, conséquemment, parler de révolution³⁰. Cette rupture, de plus, fait de l'Etat français un Etat véritablement moderne en ce sens qu'il libère la puissance publique de toute emprise personnelle et qu'il fait, dès lors, de l'autorité politique une forme de pouvoir impersonnelle se distinguant autant des personnes dirigeantes que des personnes dirigées³¹.

III. 1792–1815, l'expérience de la guerre

Après 1789, la nation n'existe pas encore dans les faits ; il faut la construire³². La réaction contre-révolutionnaire, qui s'empare de l'Europe monarchique suite aux événements français – notamment suite à la fuite de Louis XVI en juin 1791 et à son exécution le 21 janvier 1793³³ –, menace tant les idées révolutionnaires que leur patrie. Aux fins de résister au péril étranger et au danger représenté par les adeptes de l'Ancien Régime en France, en 1791 déjà, l'Assemblée demande aux divers départements de fournir cent mille volontaires prêts à défendre les idées nouvelles³⁴. Avec la déclaration de guerre du 20 avril 1792, la situation devient encore plus périlleuse pour la France ; Prusse et Autriche envahissent bientôt le sol de la patrie, et une véritable armée populaire est levée dans l'Hexagone, troupes prêtes au sacrifice ultime pour leur patrie³⁵. Cette invasion provoque le courroux d'une partie de la population française et une certaine ivresse patriotique dont la nation ne peut sortir que vainqueur. Dès le printemps de l'an 1793, l'idée d'une levée en masse parcourt plaines et cités françaises et, le 23 août de la même année,

³⁰ François Châtelet, *Révolution (idée de)*, in : *Encyclopaedia Universalis*, corpus 19, Paris 1996, pp. 1006–1009, p. 1006s.

³¹ En effet, la nation, suprême puissance politique, domine le roi et se distingue du peuple qui n'est « rien dans la pratique » en formant un corps quasi mystique (Guy Hermet, *Histoire des nations et des nationalismes en Europe*, Paris 1996, p. 94 ; cf., également, Quentin Skinner, *The State*, in : Ball/Farr/Hanson (édit.), *Political innovation and conceptual change*, Cambridge/New York/Melbourne 1989, pp. 90–131, p. 120).

³² Rosanvallon (note 28), p. 100 ; Jean-Marc Février, *La souveraineté nationale et la formation de l'Etat-nation en France*, in : Bertrand/Cabanel/De Lafargue (édit.), Paris 2003, pp. 217–232, p. 224s.

³³ Soboul (note 10), p. 1023 et p. 1025 ; Jean-Paul Bertaud, *Révolution et Empire (Armée)*, in : *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 19, Paris 1996, pp. 1009–1015, p. 1010s.

³⁴ En provoquant un brassage important des catégories sociétales, l'armée participe à la perte d'importance de l'ancien tripartisme social au sein de l'intégralité de la société française – à tout le moins de sa composante masculine (Bertaud (note 33), p. 1010s.).

³⁵ Id., p. 1011.

la Convention la décrète officiellement³⁶. Dans les tourmentes de la fin du XVIII^e siècle, le soldat se mue imperceptiblement en citoyen modèle, c'est-à-dire non plus seulement en sujet de Sa Majesté, mais en représentant de la nation dans ce qu'elle a de plus « noble ». Cette situation, toutefois, n'a point l'honneur de durer et, bientôt, la fidélité à la nation et à ses représentants politiques est récupérée – en raison de l'éloignement des députés du front – par des généraux aux tâches multiples et à la bravoure certaine³⁷. Parmi ces hauts gradés, un saura, en particulier, à la nation française donner tout son corps et toute sa splendeur : Napoléon.

En l'espèce, Quinet fait dire au petit Corse : « De cent peuples errants aux visages divers, j'ai fait un même peuple, un monde, un univers »³⁸. Que cette exclamation soit excessive, on peut en débattre, qu'elle possède un fond de vérité, il est difficile d'en douter. En effet, si, en 1806, seulement cent soixante-cinq mille hommes sont levés, au cours des années 1812 et 1813 ce chiffre dépasse le million³⁹ ! Au-delà des inégalités existant entre les divers départements, cette mise en commun des forces vives des régions françaises ne peut avoir d'autre conséquence que de renforcer la cohésion nationale par le biais de l'armée et de rejeter au second rang son origine provinciale, normande ou encore languedocienne. Subrepticement, l'on est français avant tout – ou en tous les cas, on le devient. Ainsi, quelles que soient les horreurs causées par la folie bonapartienne, l'armée, entre 1792 et 1815, annihile l'ordre sociétal de l'Ancien Régime, octroyant le grade d'officier aux plus valeureux et non plus uniquement aux membres de la noblesse, ouvrant l'accès à « [l]a gloire des armes et [à] l'honneur de servir » à la multitude, donnant, enfin et surtout, à la nation ce corps, cette réalité palpable dont elle avait un si urgent besoin pour exister, pour subsister, pour convaincre⁴⁰.

IV. L'idée de nation entre 1815 et 1871

A. Libéralisme et réaction conservatrice

Après Napoléon, les grandes puissances européennes réunies à Vienne en 1815 se battent contre l'idée de nation et le principe des nationalités, ne sou-

³⁶ Décret de la Convention du 23 août 1793, cité in : Id., p. 1012. Constatant l'ampleur de la levée en masse de 1793, Birnbaum n'hésite pas à parler de phénomène d'« étatisation de la nation » (Pierre Birnbaum, *Logique de l'Etat*, Paris 1982, p. 193ss).

³⁷ Bertaud (note 33), p. 1015.

³⁸ Quinet, cité in : Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes*, Paris 1977, p. 468.

³⁹ Bertaud (note 33), p. 1013s.

⁴⁰ Id., p. 1015.

haitant pas voir leur hégémonie impériale remise en cause, notamment en Europe centrale et de l'est⁴¹. Cette réaction conservatrice se traduit, en France, par le retour aux affaires de la couronne et ce, dès la Charte du 4 juin 1814⁴². Nonobstant, dans le pays de Voltaire, ce n'est pas tant ce retour des forces de l'Ancien Régime que le libéralisme qui vient éclipser la notion de nation entre 1815 et 1830⁴³. Cependant, en même temps que les classes politiques et économiques tournent partiellement le dos à l'idée de nation, celle-ci entre avec discrétion par une porte cachée, celle de la culture et du romantisme⁴⁴.

Par ailleurs, même si elle répond à des intérêts politiques stratégiques, la conquête de l'Algérie, durant l'été de l'an 1830, inaugure une seconde période d'expansion coloniale pour la France, phénomène qui, à long terme, nourrira abondamment l'estomac gargantuesque de la nation et, plus précisément, du nationalisme⁴⁵. A l'intérieur du pays, les remous de l'année 1830 contraignent la couronne à adopter la Charte constitutionnelle du 14 août 1830. Cette adoption ne provoque pas de changements majeurs de la perception de la nation en France, bien plus, la Charte constitutionnelle de 1830 est une forme de « réédition » du texte de 1814⁴⁶. L'« ère libérale », comme la nomme Ca-

⁴¹ André Thépot, *Nationalités (Principe des)*, in : *Encyclopaedia Universalis*, corpus 16, Paris 1996, pp. 23–25, p. 24 ; Josep R. Llobera, *The God of Modernity – The development of nationalism in Western Europe*, Oxford/Providence 1994, p. 196s. ; Jean-René Suratteau, *L'idée nationale de la révolution à nos jours*, Paris 1972, p. 84s.

⁴² Selon le 2^e paragraphe du Préambule « l'autorité tout entière réside en France dans la personne du roi ». La nation, ainsi, est mise de côté pour laisser le devant de la scène à la couronne qui, néanmoins, garantit les libertés de la première génération à la classe bourgeoise (art. 4, 5, 8 et 9 de ladite Charte).

⁴³ Par libéralisme, l'on entend aussi bien le libéralisme culturel, politique qu'économique. Les bourgeois français, parmi les plus ardents révolutionnaires de 1789, ayant obtenu les libertés essentielles à leur essor et l'égalité politique à laquelle ils aspiraient de manière véhémement, ne font plus de la nation leur priorité mais bien plus essaient de développer l'industrie et le commerce français. L'individualisme régnant, « libéré » de l'emprise de la nation, atteint des sommets. De la sorte, à l'inverse des pays en retrait dans leur développement national, comme les pays slaves, italiens, ou allemands, pour lesquels la nation, à la suite des invasions napoléoniennes, se trouve au centre de la vie publique, la France relègue cette question à l'arrière-plan, de Waterloo à 1830 (Suratteau (note 41), p. 93s.).

⁴⁴ La nation trouve notamment en l'art prérromantique et romantique un efficace vecteur de diffusion dans la première moitié du XIX^e siècle, ce dernier se caractérisant par une « recherche de l'émotion et des sentiments forts, voire violents » (Jean-Claude Caron/Michel Vernus, *L'Europe au XIX^e siècle – Des nations aux nationalismes, 1815-1914*, Paris 1996, p. 58).

⁴⁵ Bertaud (note 33), p. 66ss.

⁴⁶ C'est là l'expression employée par Ellul (Ellul (note 18), p. 310). Néanmoins, si la Charte de 1814 est « octroyée » par la couronne à l'ensemble du pays, celle de 1830

banel, s'étale allègrement jusqu'en 1848 et la victoire des libéraux en 1830 fait de la nation une idée troublante, de seconde zone et de la gauche politique⁴⁷.

B. Du printemps des peuples à 1871, le réveil de la nation

A partir du milieu du XIX^e siècle, l'idée de nation reprend forces, vie et couleurs ; en quelques décennies⁴⁸, elle engendre, entre autres, Allemagne et Italie unifiées, prépare la dérive nationaliste, insensiblement, et inspire certains des plus grands historiens français de l'époque⁴⁹. L'idée de nation – quoique point expressément dénommée de la sorte – se retrouve également à la tête de la Constitution française du 4 novembre 1848⁵⁰. De plus, contrairement à la solution envisagée en 1830, le suffrage direct et universel prévu en 1848 ne conduit pas au rejet *ab initio* de la masse des individus du processus politique⁵¹. Quelle que soit la voie adoptée par les institutions publiques entre 1848 et 1870 – républicanisme puis impérialisme –, l'idée de nation française retrouve un éclat certain après les victoires de Magenta et Solferino⁵², puis profite d'une présence encore renforcée dans le débat politique suite à la création de l'Etat italien et, surtout, à celle de l'Allemagne ; la question alsacienne vient, en effet, réveiller, en France comme chez les Germains, l'intérêt pour la nation et le débat entre sa conception ethnoculturelle et élective se déchaîne⁵³. En 1870, incontestablement, la nation a quitté les coulisses et, l'intégralité territoriale menacée, le libéralisme prend conscience de son existence et de sa

lui est « imposée » par la Chambre des députés ayant joué le rôle d'assemblée constituante.

⁴⁷ Patrick Cabanel, *La question nationale au XIX^e siècle*, Paris 1997, p. 56 ; cf., également, Suratteau (note 41), p. 104s.

⁴⁸ Yves Santamaria/Brigitte Waché, *Du Printemps des peuples à la Société des nations – Nations, nationalités et nationalismes en Europe, 1850–1920*, Paris 1996, p. 73ss ; Von Busekist (note 4), p. 63ss ; Caron/Vernus (note 44), p. 130ss et p. 171ss.

⁴⁹ Cf., not., Michelet, cité in : Raoul Girardet, *Nationalismes et nation*, Bruxelles 1996, p. 119s.

⁵⁰ L'article 1^{er} de ladite Constitution énonce ainsi : « La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. Elle est inaliénable et imprescriptible. Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice ». La Constitution se nourrit ainsi du vivier révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle et retrouve ses prétentions sociales universelles en octroyant à « l'universalité des citoyens français » la souveraineté.

⁵¹ Art. 24 de la Constitution de 1848 ; cf., également, Morabito (note 9), p. 237s.

⁵² Santamaria/Waché (note 48), p. 94s.

⁵³ Fustel de Coulanges, cité in : Girardet (note 49), p. 136s. Concernant les visions ethnoculturelle et élective, Hermet (note 31), p. 115ss ; cf., également, Chiffre I du présent article.

proximité avec les ordres politique et économique. La nation est alors, selon nous, sur le point de se muer en véritable doctrine politique.

V. 1870–1914 : De la nation aux nationalismes

A. Le nationalisme républicain

Plus qu'un nationalisme, les républicains cherchent à instaurer, en s'inspirant de leurs ancêtres de 1789, une religion civile qu'ils baptisent du nom de patriotisme. Dans cette quête de conversion des foules, ils bénéficient de deux soutiens de taille: l'école et l'armée. Sans analyser en cet endroit les relations entre l'école et la puissance publique, l'étude des dernières lignes du Manuel d'histoire de Lavissee, dont la première édition remonte à 1876, est suffisante pour attester à quel point les gouvernements en place s'efforcent d'inculquer la notion de patrie aux citoyens de demain⁵⁴. Dans son souci de « patriotisation » du peuple français, la puissance républicaine trouve un fidèle soutien en les bibliothèques populaires, les ouvrages comme *Le tour de France par deux enfants*, de 1877, les sociétés de gymnastique et l'érection de statues de Marianne sur les diverses places publiques de France de l'est, du septentrion, de l'ouest et méridionale⁵⁵. De même que suite aux événements de 1789, l'armée contribue également à ce patriotisme officiel⁵⁶. Certes, le souvenir du sort malheureux de l'Alsace et de la Lorraine, dans l'ultime décennie du XIX^e siècle⁵⁷, se perd dans la mer des temps, néanmoins, à partir de 1905, la nouvelle rivalité avec le voisin germanique de l'est donne à l'aura militaire une seconde jeunesse. A ce nationalisme républicain, s'oppose un nationalisme de

⁵⁴ Ce manuel d'histoire se termine, en effet, ainsi : « En défendant la France, nous nous conduisons comme de bons fils. Nous remplissons un devoir envers nos pères, qui se sont donnés tant de peine depuis des siècles pour créer notre patrie. En défendant la France, nous travaillons pour tous les hommes de tous les pays, car la France, depuis la Révolution, a répandu dans le monde les idées de justice et d'humanité. La France est la plus juste, la plus libre, la plus humaine des patries » (Lavissee, cité in : Caron/Vernus (note 44), p. 328s.).

⁵⁵ Dans *Le tour de France par deux enfants*, Madame Fouillée, sous le pseudonyme de Bruno G., narre l'histoire de deux enfants alsaciens quittant l'Alsace pour demeurer français après la perte des deux provinces de l'est (Cabanel (note 47), p. 88s.).

⁵⁶ Ainsi, le principe du service obligatoire, suite à la débâcle du conflit germano-français, est établi par la loi du 27 juillet 1872 en son article 2 (Caron/Vernus (note 44), p. 329s.).

⁵⁷ Cette importance déclinante de la question alsacienne et lorraine se traduit notamment dans la presse par des articles sarcastiques en la matière. Pour un exemple, cf. de Gourmont, cité in : Pierre Saly/Alice Gérard/Céline Gervais/Marie-Pierre Rey, *Nations et nationalismes en Europe – 1848–1914*, Paris 1996, p. 93s.

droite qui trouve en la terre qui se meurt, l'industrialisation effrénée, la peur des évolutions technologiques, l'immensité des villes ouvrières, la vulgarisation de la politique autant de sources auxquelles s'abreuver.

B. Le nationalisme revanchard et de la peur

i. Le mouvement vers la droite

Longtemps considéré en France comme une idée de gauche, le nationalisme, dans les dernières décennies du siècle d'Hugo et de Lamartine, connaît, pour l'une de ses formes, un virage à droite. Se nourrissant de la haine du Sémite, promu par la science⁵⁸, et de l'esprit de revanche, il connaît un essor rapide au sein de la société française. Cette revanche trouve en Déroulède un homme dont la plume ne craint pas d'affirmer ses convictions, notamment dans son recueil *Les Chants du soldat : marches et sonneries*, de 1881⁵⁹. En outre, la crise boulangiste et l'affaire Dreyfus donnent l'occasion à ce nationalisme de droite de fourbir ses armes et de s'emparer d'une place de choix au sein de la société française.

ii. La crise boulangiste de la nation

La crise boulangiste trouve ses origines en le désintéret de la République pour les revendications sociales des ouvriers et en un antiparlementarisme prononcé⁶⁰. Parmi les classes ouvrières et plutôt pauvres de la société française, l'on se plaint de l'instabilité gouvernementale due à un rôle de l'organe législatif considéré comme trop important, et du manque de mesures prises par l'Etat depuis le début de la « grande dépression » économique qui sévit dès 1882 en France⁶¹. Né à gauche, le boulangisme, cependant, ratisse plus large, trouvant

⁵⁸ Certes le phénomène de rejet de l'étranger n'est pas nouveau au terme du XIX^e siècle, ni en France, ni dans le reste de l'Occident, il est même un des fondements du nationalisme (Ellul (note 18), p. 355s.). Ce qui est nouveau, c'est l'utilisation des thèses darwiniennes pour le justifier et pour expliquer les rapports de domination-soumission entre les diverses « races », selon le terme en usage à l'époque. Maladie de société, l'antisémitisme – et le racisme plus généralement – atteint certains des plus grands esprits de la période, notamment Renan (Renan, cité in : Caron/Vernus (note 44), p. 331).

⁵⁹ A ce poète s'unissent Daudet, Hugo, Erckmann-Chatrion, Bazin, Barrès, Acker, Régamey pour pleurer la terre perdue. Un culte des provinces capturées par l'ennemi s'établit ainsi lentement en France, parmi les écrivains également.

⁶⁰ Gérard de Puymège, *Chauvin, le soldat-laboureur – Contribution à l'étude des nationalismes*, Paris 1993, p. 227s.

⁶¹ Caron/Vernus (note 44), p. 336.

des adhérents tant au sein de l'extrême-gauche que parmi les rangs bonapartistes et royalistes⁶². L'objectif de Boulanger est de convaincre la population française qu'il est impératif de faire disparaître le régime politique de l'époque, malade à ses yeux, et de mettre sur pied une démocratie se basant véritablement sur le suffrage universel. Cette démocratie, nonobstant, devrait être dotée d'une autorité exécutive forte, contrairement au régime en place après 1875⁶³. En conséquence, le danger de personnification du pouvoir étatique est latent et l'exaltation déraisonnée de la nation sert d'étai à la « doctrine boulangiste ». Au surplus, le péril de dérive nationaliste gagne en intensité à mesure que l'aile boulangiste gauche décline, celle de droite s'affirmant progressivement, notamment grâce aux finances électorales mises à disposition par les monarchistes. En 1889, le mouvement boulangiste connaît son acmé, en particulier en raison de l'usage fort efficace des moyens de publicité de l'époque, par exemple la presse à bon marché, les placards et chansons populaires⁶⁴. Toutefois, pour les partisans du boulangisme, le réveil est cruel et le gouvernement en place parvient, à terme, à profondément discréditer l'homme auprès des foules, allant jusqu'à faire courir le bruit d'une arrestation prochaine du personnage. La fuite de Boulanger en Belgique, en 1889 encore, marque la fin des réussites du mouvement qui éclate en raison de ses divergences de vue et qui, de surcroît, connaît un cinglant revers lors des élections de septembre 1889 : la formation du général Revanche – tel est le surnom de l'homme politique – n'obtient alors que 44 sièges⁶⁵.

iii. *L'affaire Dreyfus, entre nation et antisémitisme*

L'affaire Dreyfus, du nom de l'officier de confession juive accusé d'espionnage, éclate en 1894 et provoque en France des remous considérables. Elle est un exemple frappant de l'antisémitisme conquérant de l'époque dont les origines sont doubles : d'une part, le socialisme, d'autre part, une

⁶² Il n'existe donc pas un boulangisme, mais divers courants pour qui Boulanger représente l'espoir du changement (Raoul Girardet, *Le nationalisme français – Anthologie, 1871–1914*, Paris 1982, p. 129s.).

⁶³ Ellul (note 18), p. 327ss.

⁶⁴ Caron/Vernus (note 44), p. 337.

⁶⁵ Malgré son échec politique, le boulangisme a des répercussions significatives en France : il renforce singulièrement le mouvement ouvrier, contraint les républicains à s'unir, nonobstant leurs divergences doctrinales, devant la menace boulangiste et, en France, forme un noyau premier d'un « parti national ». La « nébuleuse boulangiste », magnifique formule empruntée à Caron et Vernus, porte ainsi en elle l'exaltation du sentiment national qui n'ira que *crescendo* jusqu'à la Première guerre mondiale (Caron/Vernus (note 44), p. 338s.).

certaine forme de catholicisme conservateur⁶⁶. Drumont, en France, vient unir les deux courants dans *La France juive* qui paraît en 1886⁶⁷. Dans ce climat hostile à la plus ancienne confession monothéiste, Dreyfus est condamné à la détention perpétuelle pour espionnage le 22 décembre 1894. Des années durant, les efforts des individus convaincus de l'innocence du capitaine sont réduits à néant par le pouvoir en place, et notamment par la hiérarchie militaire. La publication d'un article de Zola, en première page du journal *l'Aurore*, le 13 janvier 1898, marque un véritable tournant dans l'« Affaire », comme on la nomme à l'époque⁶⁸. Les dreyfusards, toutefois, doivent attendre le 12 juillet 1906 pour voir l'innocent réhabilité et réintégré au sein de l'armée⁶⁹.

Ce virage à droite de la notion de nation et du nationalisme peut compter, de surcroît, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, sur l'appui d'intellectuels et d'hommes de plume français reconnus ; il suffit, en l'endroit, de nommer Barrès⁷⁰, Péguy⁷¹ ou encore Maurras⁷². Partant, l'on

⁶⁶ Girardet (note 62), p. 141s.

⁶⁷ Drumont, cité in : Id., p. 147.

⁶⁸ Cette prise de position politique vaudra une année de prison à Zola, mais permet de relancer le débat qui enflamme foyers et ménages de France (Caron/Vernus (note 44), p. 340s.).

⁶⁹ L'« Affaire », par rapport à la notion de nation, est d'importance pour les raisons suivantes : elle marque tout d'abord une cassure définitive entre la gauche socialisante et le nationalisme qui prend résolument la voie de la droite, voire de l'extrême-droite ; ensuite, les conflits et tourmentes qui ont balayé la France entre dreyfusards et anti-dreyfusards indiquent que la « nation » et le sort qui lui est réservé ne laissent plus la population française indifférente, même si les affrontements ont plutôt lieu dans les centres urbains que dans les campagnes ; enfin, tout comme la crise boulangiste, elle incite et force la gauche à former des partis politiques structurés aux fins de défendre de manière efficace les idées politiques et sociétales prônées et leur vision propre de la nation (Girardet (note 62), p. 173ss).

⁷⁰ Barrès ne met pas l'intelligence au centre de son œuvre, il y place le cœur. Par conséquent, le nationalisme barrésien se situe au niveau des émotions. En outre, l'auteur affirme l'importance du passé dont ni l'individu ni la nation ne peuvent se libérer. Par conséquent, la France n'est en mesure de laisser à leur sort la Lorraine et l'Alsace. Les réflexions de l'auteur vont le conduire, à terme, à procéder à un renversement complet des liens entre patrie et individus : ce n'est plus la nation qui vit en l'homme, mais c'est l'homme qui vit en une nation grande et immortelle (Girardet (note 62), p. 189 et p. 192ss).

⁷¹ Inclassable de son vivant, nationaliste rejeté par les siens parce que trop proche des protestants et des juifs, Péguy, néanmoins, fait de la nation une entité mystique qu'il convient de vénérer ; il participe ainsi au culte émotif de sa patrie, même si c'est à sa manière, unique (Péguy, cité in : Id., p. 260 ; Chabot (note 14), p. 58s. ; Cabanel (note 47), p. 99).

⁷² L'œuvre de Maurras est empreinte d'une véritable adulation de la France. Il se différencie toutefois de Barrès et de Péguy en ce qu'il estime que le nationalisme est un phénomène qui se doit de la raison et non pas des émotions. Par ailleurs, pour lui, un

puit avancer que, dans le dernier tiers du siècle de Lamartine, la fièvre du nationalisme de droite n'a pas seulement touché les élites, mais la quasi intégralité des couches sociétales, pas seulement le monde des idées, mais aussi celui de la politique, de l'armée et, plus généralement, de la culture.

C. La situation du nationalisme à l'orée de la boucherie européenne

Si le nationalisme de droite, revanchard et nourri par la haine, connaît une propagation certaine durant les premières heures du XX^e siècle, le nationalisme républicain bénéficie du soutien des instituteurs qui ont, des générations d'élèves durant, inculqué les véritables bases du nationalisme à la France de demain ; c'est donc lui qui s'est le mieux implanté dans l'opinion en 1914⁷³. Ce serait néanmoins parfaite ineptie d'imaginer que nationalisme républicain et nationalisme de droite n'ont aucune caractéristique commune ; et l'un et l'autre cultivent la mémoire de héros historiques français, et l'un et l'autre estiment la France supérieure au reste du monde, et l'un et l'autre considèrent l'armée essentielle à la France et applaudissent frénétiquement lorsqu'ils entendent dans les salles de classes les enseignants pérorer que « *dulce et decorum est pro patria mori* »⁷⁴.

De la sorte, avant 1914, l'idée de nation est devenue une idée incontournable du champ politique dont l'attrait et la force sont encore avivés par les tensions politiques internationales⁷⁵. Les opposants au nationalisme, durant cette période cruciale de l'évolution de l'idée de nation, ne réussissent pas véritablement à faire entendre leurs voix ; tant le pacifisme humanitaire que l'internationalisme ne trouvent de remède à la gangrène des émotions de la foule par un patriotisme exacerbé⁷⁶. Au surplus, la politique coloniale agressive adoptée par les Etats européens à la fin du XIX^e siècle, et notamment par

régime monarchique est le seul apte à garantir l'avenir de la France. De la sorte, avec Maurras, le culte de la nation est aux portes de la société française et la divination de la patrie également. Des trois auteurs mentionnés ci-dessus, il est celui qui cherche à instaurer le nationalisme le plus intégral (Saly/Gérard/Gervais/Rey (note 57), p. 96 ; Georges Lescuyer, *Histoire des idées politiques*, 14^e édition, Paris 2001, p. 457).

⁷³ Caron/Vernus (note 44), p. 350s.

⁷⁴ Citation d'Horace, cité in : Von Busekist (note 4), p. 21 ; cf., également, Caron/Vernus (note 44), p. 349s.

⁷⁵ Il convient notamment de citer les positions conflictuelles de l'Hexagone et de l'Allemagne quant au Maroc en 1905 et 1911 (Pierre Milza, *Les relations internationales de 1871 à 1914*, 3^e édition, Paris 2009, p. 108ss et p. 139ss). A ces tensions extra-européennes s'ajoute la sempiternelle question de l'Alsace et de la Lorraine (Cabanel (note 47), p. 100s. ; Chabot (note 14), p. 45s.).

⁷⁶ Cabanel (note 47), p. 104s.

la France, ne fait que rehausser le prestige de la nation aux yeux des citoyens⁷⁷. Dans cet environnement culturel, idéologique, intellectuel et scientifique⁷⁸ propice aux nationalismes, les deux conflérations internationales⁷⁹ de 1914–1918 et de 1939–1945 scelleront l’union entre l’Etat et la nation, faisant de la nation un soutien indispensable à l’Etat.

VI. 1914–1945 : L’apogée de la nation

A. La Première guerre mondiale, ou le couronnement de la nation

Moins que l’Etat français, dans les tranchées boueuses, c’est la nation que l’on défend corps et âme. L’expérience commune du front parachève l’œuvre nationalisatrice de la scolarisation et fait de chaque homme le membre d’un grand tout mystique, dont l’armée est la réalité presque palpable⁸⁰. Ainsi, le paysan se mue en soldat pour qui la terre française devient sacrée ; le mythe du laboureur-soldat chauvin atteint un nouvel acmé⁸¹. Verdun donne à la nation la possibilité de s’exprimer pleinement ; en effet, l’enfer vécu en

⁷⁷ Chabot (note 14), p. 41ss.

⁷⁸ Il ne faudrait en effet pas oublier l’influence du darwinisme – en sa forme sociétale – sur la conception de la nation. Selon celui-ci, même parmi les populations humaines, certaines seraient plus aptes à survivre que d’autres, en conséquence de quoi une sélection parmi les nations serait tout aussi inéluctable que celle concernant les espèces et individus.

⁷⁹ Il est, à ce sujet, fort intéressant de constater que l’expression « guerre – ou conflit – internationale » est d’un usage bien plus fréquent que « guerre interétatique », ce qui démontre selon nous combien la nation est devenue centrale dans l’ordre humain au début du siècle d’Hiroshima et des « Nations Unies » (*sic !*) et combien elle a tendance à dominer l’ordre juridique – dont l’Etat est le représentant le plus puissant – qui la soutient souvent de toutes ses forces.

⁸⁰ Cabanel (note 47), p. 107s.

⁸¹ Ayant pour origine un grognard héroïque qui avait servi sous Napoléon, le mythe du soldat-laboureur souligne l’importance capitale du sol dans l’idée de nation telle que conçue aux XIX^e et début du XX^e siècles. Il incarne le premier héros populaire de la Modernité et est apte à galvaniser les troupes, constituées avant tout d’agriculteurs, qui montent au front. Par le biais du soldat-laboureur, l’Etat, en tant que puissance politique, parvient à mobiliser les masses populaires. Ce mythe permet à la puissance publique d’allier le caractère sacré de la terre, comme nourricière de la patrie irriguée par le sang des héros de naguère, à l’obligation de servir sa nation par les armes. De plus, ce mythe permet de présenter aux foules le citoyen modèle sous son meilleur jour pour l’Etat : un jour laborieux, productif, persévérant, patriote, docile et ne recherchant pas, premièrement, sa gloire personnelle (Gérard de Puymège, *Le soldat Chauvin*, in : Nora (dir.), *Les lieux de mémoire – II. La nation*, vol. 3, Paris 1986, pp. 45–80, p. 45ss). Par ailleurs, le mythe du soldat-laboureur connaîtra encore de belles heures, quelques années plus tard, étant repris par le Maréchal Pétain lors du régime de Vichy (Chiffre VI du présent article).

commun, la *noria* des troupes françaises qui a pour conséquence l'engagement de la quasi-totalité des divisions au lieu-dit, et les reportages nombreux de la presse fondent la légende de la cité et renforcent le mythe de la nation française⁸². Avec la Première guerre mondiale, la nation s'enrichit d'un nouveau symbole ô combien effrayant et puissant en même temps : le monument aux morts qui, peu à peu, se dresse sur chaque place de village reculé, dans chaque hameau et bourgade, afin d'imprégner l'intégralité de la société française⁸³. De plus, la nation peut compter sur la totalité, ou presque, des forces vives pour défendre son assise territoriale, 1,5 pour cent des hommes appelés sous les drapeaux en 1914 refusant d'obtempérer, contrairement aux 13 pour cent prévus par la sécurité militaire ! L'enthousiasme n'est guère moindre en Angleterre et en Allemagne⁸⁴.

Cette concrétisation de la nation par la guerre se double d'une « union sacrée » en France – tout comme en Allemagne et au Royaume-Uni – au sein de laquelle le sort de la nation éclipse les divergences politiques⁸⁵. Ainsi, le 27 août 1914, Viviani, président du Conseil, remanie son ministère et intègre tous les partis au gouvernement ; des socialistes y accèdent pour la première fois et même son aile gauche marxiste en la personne de Jules Guesde. En d'autres termes, en 1914, la nation prime la politique, la nation prime les convictions, la nation prime les luttes de classe, elle est une idée sainte à laquelle on ne peut toucher sous peine d'être qualifié de traître à la patrie. Cette « union sacrée » est encore renforcée par l'échec des orchestrations de manifestations refusant l'entrée en guerre planifiées par la mouvance socialiste, tant en Allemagne qu'en France, par l'assassinat de Jean Jaurès, le 1^{er} août 1914, et par l'échec des tentatives de grève générale en France⁸⁶. Ainsi, même la cause universelle des ouvriers se nationalise ; le cri de Marx et Engels « [p]rolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » résonne dans une cathédrale socialiste délaissée par ses fidèles⁸⁷. Grâce à la haine de l'ennemi, allemand en l'occurrence, la nation est encensée ; probablement jamais encore n'a-t-

⁸² La construction de ce mythe a un coût exorbitant, plusieurs centaines de milliers d'hommes mourant à Verdun (Antoine Prost, *Verdun*, in : Nora (dir.), *Les lieux de mémoire – II. La nation*, vol. 3, Paris 1986, pp. 111–141, p. 138 ; Marc Ferro, *Histoire de France*, Paris 2003, p. 466).

⁸³ Cabanel (note 47), p. 107.

⁸⁴ Golo Mann, *The History of Germany since 1789*, Londres 1990, p. 495 ; Hermet (note 31), p. 175s.

⁸⁵ Jehan de Malafosse, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la Révolution à la IV^e République*, Paris 1975, p. 230s. ; Suratteau (note 41), p. 163.

⁸⁶ Hermet (note 31), p. 177s.

⁸⁷ Karl Marx/Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, Paris 1973, p. 55.

elle été pareillement adulée⁸⁸. Selon nous, elle trouve sa consécration suprême en la tombe du soldat inconnu⁸⁹.

B. L'entre-deux-guerres français

i. *Le problème des nationalités*

Dans le dessein, entre autres, d'éviter une propagation de la révolution russe en Europe centrale, les vainqueurs de la Grande Guerre adoptent le principe des nationalités⁹⁰ pour les nations européennes⁹¹. Toutefois, lors de la mise en place de leur politique imprégnée de doctrines nationalistes, ils ne font point preuve d'une rigueur à toute épreuve⁹². Ce manque de rigueur aura des répercussions sur la politique internationale européenne, livrant notamment à Hitler des arguments quant à la création d'une grande Allemagne réunissant tous les membres de la nation germanique. Le principe des nationalités adopté par le continent européen aura ainsi, à terme, des conséquences terribles.

ii. *La mise en veille de la question nationale en France durant les années 1920*

Si l'Europe, dans son ensemble, est travaillée par la question nationale, s'il y a en l'Ancien monde « chargement de la poudrière » selon les dires de Hermet⁹³, la France des années vingt connaît une remise en cause culturelle de la guerre, du patriotisme et des institutions, en particulier par le mouvement

⁸⁸ Philippe Contamine, *Mourir pour la patrie – X^e–XX^e siècle*, in : Nora (dir.), *Les lieux de mémoire – II. La nation*, vol. 3, Paris 1986, pp. 11–43, p. 39.

⁸⁹ En effet, la tombe du soldat inconnu cumule le souvenir des hommes tombés pour la patrie, essentiel pour le culte de la nation, l'admiration du sacrifice suprême, espèce de crucifixion nationale, et l'anonymisation des foules, vitale aux fins de sacrifier la communauté en tant que telle et non pas des individus déterminés.

⁹⁰ Selon ledit principe, il doit y avoir coïncidence entre les frontières d'un Etat déterminé et celles d'une nation (Quoc Dinh Nguyen/Patrick Daillier/Alain Pellet, *Droit international public*, 6^e édition, Paris 1999, p. 62 ; cf., également, Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris 1996, p. 202s.).

⁹¹ Hermet (note 31), p. 197s. Il est intéressant, en l'espèce, de constater que l'organisme international appelé de ses vœux par le président des Etats-Unis d'alors, Wilson, se nomme « Société des Nations » et non pas, à titre exemplatif, « Société des Etats ». La nation n'a donc, après la guerre, point perdu de sa superbe et continue à jouer un rôle prépondérant dans les relations « internationales » (et non pas, à nouveau, « interétatiques »).

⁹² *Le grand atlas de l'histoire mondiale – Encyclopaedia Universalis*, Paris 1985, p. 264s.

⁹³ Hermet (note 31), p. 197.

surréaliste⁹⁴. A cette réflexion post-conFLICTUELLE au sujet de la guerre, s'ajoutent des revendications sociales et économiques, par exemple dans le domaine des assurances-chômage, des assurances sociales, de la reconstruction du pays, du logement et des transports⁹⁵. Cependant, dès la fin des années vingt, la montée en puissance de l'extrême-droite allemande, le triomphe du fascisme italien, le durcissement des positions soviétiques et la crise économique qui frappe la France marquent le retour de la nation au premier plan.

iii. *Les années 1930, ou le retour de la nation au premier plan*

Au « plus jamais cela » qui imprègne une partie de la société française après la Première guerre mondiale succède une attitude plus agressive dès 1932 et le revers subi par la droite aux élections⁹⁶. En sus d'un nationalisme économique qui se généralise tant en France qu'au Royaume-Uni, l'idéal nationaliste renaît sous la forme de ligues diverses en l'Hexagone⁹⁷. Cette tension sociale croissante se traduit, le 6 février 1934, par de violentes émeutes à Paris ; diverses ligues fascistes unissent alors leurs troupes pour dénoncer la prétendue faillite des dirigeants de gauche⁹⁸. Suite à ces troubles, Daladier, président du Conseil, préfère démissionner et la droite reprend le pouvoir par le biais de Doumergue qui forme un gouvernement d'union nationale⁹⁹. Cette menace de dérive à droite ne laisse toutefois pas la France de marbre : un vaste mouvement antifasciste vient tenter de la contrecarrer : le Front populai-

⁹⁴ Le mouvement surréaliste prend ainsi le relais du dadaïsme dans sa critique, par la provocation, de la bourgeoisie et du nationalisme. André Breton, notamment, condamne autant l'exploitation de l'homme par l'homme, l'obscurantisme favorisé par le clergé que le militarisme (Ferro (note 82), p. 480ss).

⁹⁵ Hagen Schulze, *Etat et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris 1996, p. 310.

⁹⁶ En effet, lors des élections législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, le second Cartel des Gauches récolte 45,89 % des voix contre 45,74 % qui vont à la droite et aux partis du centre. Ce second Cartel est toutefois fragile puisque six gouvernements se succèdent en moins de deux ans (Louis Favoreu/Patrick Gaïa/Richard Ghevohtian/Jean-Louis Mestre/Otto Pfersmann/André Roux/Guy Scoffoni, *Droit constitutionnel*, 11^e édition, Paris 2008, p. 547 ; de Malafosse (note 85), p. 286ss).

⁹⁷ Ferro (note 82), p. 489s.

⁹⁸ Faisant, selon de Malafosse, une dizaine de morts et des centaines de blessés, l'émeute de 1934 souligne surtout l'antiparlementarisme qui secoue la population française plus qu'elle ne constitue une tentative de coup d'Etat fasciste (de Malafosse (note 85), p. 291).

⁹⁹ Ainsi, les émeutes du 6 février 1934 constituent la première manifestation populaire de la III^e République qui conduise au renversement d'un gouvernement. Elles sont le signe, si ce n'est d'un fascisme français résolu, à tout le moins d'un fascisme diffus qui gagne la société française dans son ensemble.

re¹⁰⁰. Ce dernier, emmené par Blum¹⁰¹, gagne les élections de 1936, caractérisées par une participation remarquable de 84 pour cent. Le Front populaire offre à la nation une couleur plus sociale que les décennies précédentes ; les concessions obtenues en défaveur des patronats ne tiennent cependant pas toutes leurs promesses eu égard à l'inflation croissante et à l'effort de défense nationale requis par l'Etat qui touche de plein fouet le secteur productif. Néanmoins, avec la victoire de Blum et de ses alliés, la nation intègre en ses rangs la force ouvrière qui rejoint en masse les divers mouvements syndicaux¹⁰².

iv. *La fin de la troisième République*

Malgré l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de droite dirigé par Daladier en 1938, la France – ainsi que les autres grandes puissances européennes – opte pour la préservation de la paix européenne à tout prix¹⁰³. Cette ligne de conduite mène la France à la débâcle, dès mai 1940, et l'adoption par l'Assemblée nationale, par 569 voix pour, 80 contre et 17 abstentions, de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 marque le terme de la III^e République¹⁰⁴.

C. Pétain et de Gaulle : deux visions de la nation

i. *Pétain, ou le retour à la terre*

Le maréchal Pétain, chef de l'Etat français dès la chute de la III^e République, achève une seconde fois la *res publica* en « omettant » d'y faire mention dans le deuxième acte constitutionnel du 11 juillet 1940 qui fixe les pouvoirs de l'exécutif. Face au déferlement allemand, le héros de Verdun apparaît « comme le père d'une Nation en deuil »¹⁰⁵. Il incarne une France forte dans

¹⁰⁰ Si communistes et socialistes s'unissent au sein du Front populaire, ces deux partis sont rejoints par non loin de nonante-cinq autres organisations politiques (Ferro (note 82), p. 495).

¹⁰¹ Blum est abhorré par la droite qui lui reproche ses origines juives (de Malafosse (note 85), p. 297).

¹⁰² Ferro (note 82), p. 495.

¹⁰³ Ce souci de ne pas entrer en guerre avec l'Allemagne domine les discussions tenues à Munich en 1938 et à la suite desquelles la Tchécoslovaquie est amputée des territoires des Sudètes en faveur de l'Allemagne.

¹⁰⁴ Dans son article unique, cette loi constitutionnelle donne en effet les pleins pouvoirs au gouvernement pour que ce dernier promulgue une nouvelle constitution pour la France (de Malafosse (note 85), p. 314).

¹⁰⁵ Id., p. 318.

les bourrasques de l'époque et jouit d'un véritable culte de la personnalité. Cependant, pour le nouvel homme fort de Vichy, la nation française n'est pas un Prométhée de la Modernité qui doit amener à l'univers entier la flamme de la civilisation ; au contraire, celle-ci doit se concentrer sur son sol qu'elle chérit tant et, après les tourmentes ouvrières du Front populaire, l'image du soldat-laboureur renaît de ses cendres¹⁰⁶. Ce retour à la terre coïncide avec le rejet de l'étranger, que ce dernier soit citoyen d'un autre pays, naturalisé ou juif ; racisme et discrimination s'insèrent par conséquent dans les rouages pétainiens¹⁰⁷. Les « élus », membres de la fratrie française, doivent, quant à eux, se dépouiller de leurs libertés individuelles et libérales afin de s'unir en un corps national ; en effet, ce n'est qu'ainsi qu'un peuple peut former une véritable patrie¹⁰⁸. A la devise républicaine Liberté-Egalité-Fraternité succède celle de la ligue des Croix-de-Feu : Travail-Famille-Patrie¹⁰⁹. Le culte de la nation se transforme conséquemment en culte du sol, du labeur, et du devoir bien accompli, sous la férule prétendument juste et le regard bienveillant d'un homme autoritaire, dont la gloire passée est gage de stabilité dans le tohu-bohu international de l'époque. Cette conception de la nation n'est, par ailleurs, pas incompatible avec une collaboration – dont l'étendue et la nature exactes prètent aujourd'hui encore à débat – avec les forces allemandes. Le général de Gaulle, quant à lui, professe une forme de nationalisme diamétralement opposée.

ii. *De Gaulle, ou le chantre de la liberté*

De Gaulle ne peut se résigner à voir sa nation envahie par l'Allemand qui n'est en mesure de comprendre le Français¹¹⁰. Partisan d'un nationalisme antifasciste et refusant tout autant le nationalisme totalitaire¹¹¹, de Gaulle défend un patriotisme subjectif qui se fait « une certaine idée de la France » et qui exalte la grandeur de ce pays¹¹². C'est cette idée de la France aux accents

¹⁰⁶ Pétain, cité in : de Puymège (note 50), p. 71 ; Id., cité in : José Germain, *Notre chef Pétain*, Paris 1942, p. 181s.

¹⁰⁷ Cette haine de l'étranger se traduit, dans les faits, par l'adoption d'un premier statut concernant les juifs dès octobre 1940 qui les exclut de la fonction publique et de l'enseignement et qui limite leur accès aux études supérieures de même qu'aux professions libérales ; en 1941 on prévoit l'aryanisation des entreprises juives tandis qu'en 1942 on appose la mention « juif » sur les pièces d'identités (de Malafosse (note 85), p. 326 ; Ferro (note 82), p. 535s.).

¹⁰⁸ Pétain, cité in : de Malafosse (note 85), p. 324.

¹⁰⁹ Ferro (note 82), p. 534s.

¹¹⁰ Charles de Gaulle, *Vers l'armée de métier*, Paris 1934, p. 22.

¹¹¹ Lescuyer (note 72), p. 470s.

¹¹² Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre – L'appel*, Paris 1954, p. 1.

péguystes qui, dans la débâcle, pousse de Gaulle vers les rives du Royaume-Uni pour y lancer, le 18 juin 1940, un cri rassembleur entré dans l'histoire¹¹³. Rejetant en bloc toute forme de collaboration avec l'envahisseur, la nation française telle que conçue par De Gaulle s'expatrie, en quelque sorte, pour renaître de ses cendres dans les déserts et terres arides de la France coloniale. Et c'est mue par l'idée de liberté qu'elle reviendra prendre possession des domaines de la couronne de naguère.

Par ailleurs, pour l'officier français, la nation s'exprime le mieux en un pouvoir exécutif fort, si possible personnel, et cette tentation du césarisme démocratique, qui n'est pas sans rappeler les deux Napoléon, poussera l'homme, une fois le conflit achevé, à chercher à limiter la puissance du parlement et à accroître celle du gouvernement¹¹⁴. Ainsi, avec de Gaulle, la nation française libre et splendide est érigée en déesse, guide de l'humanité, pour laquelle c'est un honneur que de pouvoir verser son sang.

Conclusion

Avant 1789, la nation n'existait – étatiquement parlant – pas, ou presque. En 1914, on lui offre allègrement ses tripes et, dès 1940, à l'étranger, elle éclipse l'Etat et c'est en son nom qu'on chasse le gouvernement de Vichy. Ainsi, en un siècle et demi, la nation est devenue une variable centrale de l'équation politique française. Si le totalitarisme qui pousse sa voisine de l'est à la folie ne s'empare pas de la puissance publique française dès les années 1930, la nation n'en joue pas moins un rôle central dans son évolution. Faisant concurrence dans un premier temps à la couronne, détentrice unique de la souveraineté des décennies durant, puis la reléguant finalement au rayon des reliques de l'histoire, la nation, à notre avis, a l'impact le plus grand en ce qu'elle s'en prend au cœur de l'homme, du sujet, du citoyen, à ses sentiments, à ses émotions. Certes, pour un héros, en tout temps, il fut beau de mourir pour son roi ou son suzerain, mais la nation, dès 1789, ne s'attaque pas seulement aux élites sociétales d'un pays, venant bien plus transformer des franges importantes de la population, leur apprenant à aimer un drapeau, un hymne, plus que l'homme en tant que tel. A Verdun, un Allemand, avant d'être un humain, est un Allemand et donc un ennemi auquel on refuse, en quelque sorte, la dignité d'être un homme. Cette perception extrême de la nation, ainsi,

¹¹³ Le futur général s'écrie alors : « La France a perdu une bataille, mais elle n'est pas perdue la guerre (...). Je convie tous les Français, où qu'ils soient, à s'unir avec moi dans l'action, le sacrifice et dans l'espérance » (de Gaulle, cité in : Morabito (note 9), p. 367).

¹¹⁴ Lescuyer (note 72), p. 480s.

s'oppose, en France même, aux prétentions universelles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Au surplus, la nation, pour s'ériger maîtresse de l'Europe du début du XX^e siècle, bénéficie de l'Etat, forme d'organisation politique trop heureuse de pouvoir encore étendre les tentacules de sa puissance ; par la nation, il ne contrôle pas seulement les activités extérieures de l'individu mais s'immisce en son for intérieur, venant lui apprendre à aimer, à chérir, à prier. L'Etat, en quelque sorte, dès 1789, dit la messe et se mue en curé, n'est-ce en pontife suprême. La religion vient au secours de la puissance publique ; plutôt que de soumettre un christianisme vieux de près de deux mille ans, l'Etat né des Lumières préfère inventer et imposer sa propre religion par le biais des armées et des instituteurs (de nation). Il y a donc, dès la Révolution, remise en cause de la séparation des pouvoirs entre le pouvoir sacerdotal et le pouvoir politique, même si celle-ci se déguise fort adroitement pour mieux pouvoir tromper le simple quidam.

De manière plus imagée, l'Etat français crée la nation, l'enfante, la voit grandir, l'éduque, lui inflige un enseignement strict pour l'épouser en fin de compte, sur les charniers de Verdun. Mariage forcé, en Europe, ses enfants sont Première et Deuxième, les deux guerres mondiales. Cette propension au conflit, malheureusement, a tendance à se poursuivre sous d'autres cieux certes, mais de manière tout aussi déprimante. L'Etat-nation, malgré toute la sagesse humaine, semble ainsi programmé au conflit, à tout le moins jusqu'à ce que les frontières de la nation correspondent à celles de l'Etat, processus ô combien long, tortueux et douloureux. Toutefois, à partir de la fin du second conflit mondial, en France, l'intelligentsia et les milieux politiques sont plus méfiants à l'égard de l'idée nationale : 1914–1918 paraît, ainsi, en France, marquer la fusion la plus extrême de l'Etat avec la nation. Espérons que cet état de fait dure. Pour le meilleur. Quoi qu'il en soit, si en 1789 il était parfaitement correct de parler d'Etat en France, dès 1914 à tout le moins, il convient de désigner la puissance publique française comme Etat-nation. Il est dès lors difficile de surestimer l'influence de l'idée nationale dans l'émergence d'un Etat moderne en France.